Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Fribourg : capitale de la Suisse!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

44 action 4/2003 CANTONS



De g. à dr: Willy Scholl, Claude Grandjean, Daniel Papaux, Dominique de Buman et Moritz Boschung.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE FRIBOURGEOISE

Fribourg: capitale de la Suisse!

Plus de cinquante personnes ont assisté, le 2 mai, à l'AGO de la section fribourgeoise de l'USPC. On reconnaissait dans l'assemblée Claude Grandjean, conseiller d'Etat et chef de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), Daniel Papaux, chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population du canton de Fribourg (SAMPP), Dominique de Buman, syndic de la ville de Fribourg, Willy Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Au menu, André Butty, chef de l'instruction PCi, «soulèvera» un coin du voile quant au nouveau visage de la PCi cantonale et son articulation dans le cadre de la Protection de la population.

RENÉ MATHEY

ans son rapport, Jean-Pierre Dorand rappelle la position du Comité en ce qui concerne la nouvelle loi fédérale. Cette loi contient de bonnes dispositions d'ensemble mais recèle quelques défauts qui ont été signalés. Par exemple, les effectifs semblent en dessous des missions confiées. Et puis l'impression demeure que la Confédération charge trop les cantons, notamment en matière d'instruction de base qui fait planer quelques soucis quant à l'unité et à la polyvalence des corps de PCi. Quant aux problèmes de la motorisation et de l'équipement, ils ne sont toujours pas résolus. Dans le canton de Fribourg, souligne Jean-Pierre Dorand, la PCi se réorganise afin de s'adapter à la législation fédérale. Cette réorganisation recoupe la période 2004-2008, avec la possibilité d'adaptations après 2008. Une nouvelle loi cantonale d'application devrait voir le jour en 2004, alors qu'une nouvelle loi sur la Protection de la population est prévue pour 2005. Les services travaillant à cette réorganisation sont tous regroupés dans une seule direction du Conseil d'Etat, sauf les moyens sanitaires, ce qui provoque quelques soucis de coordination. Il conclut malicieusement que cette année 2003 consacre aussi le deux centième anniversaire de l'acte de médiation qui a abouti, entre autres, à la création d'une armée fédérale.

Claude Grandjean, conseiller d'Etat, chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population se dit satisfait du virage qu'annonce cette nouvelle loi. Les nouvelles responsabilités conférées ainsi aux cantons faciliteront sans doute les synergies entre les partenaires. Il en veut pour preuve le regroupement, dans tous les cantons, des services concernés.

Vers une nouvelle organisation

C'est en grande première qu'André Butty, chef de l'instruction, dévoilait les structures projetées pour la Protection civile dans le canton. Ce projet sera soumis au Conseil d'Etat (n.d.l.r.: qui l'a accepté en juin). Comme dans d'autres cantons, la PCi est regroupée au sein du Service des affaires militaires et de la protection de la population du canton de Fribourg (SAMPP) que dirige Daniel Papaux.

Sans entrer dans les détails, on dira que la PCi du canton compte quelque 3600 astreints. La nouvelle structure prévoit que chaque district (Sarine, Singine, Gruyère, Lac, Glâne/Veveyse, Broye) soit doté d'une compagnie d'intervention de PCi, ainsi que d'une section de service. Chaque compagnie peut assister l'un ou l'autre district en cas de nécessité. Bien évidemment, pour assurer ses interventions, une compagnie devrait pouvoir disposer de moyens de transport, mais aussi, pour les éléments de première intervention, il faudra songer à la création d'un pool de transport.

Pour l'instruction, le canton de Fribourg préconise 10 jours, soit 4 jours pour la formation de base et 6 pour la spécialisation. La formation des spécialistes reste l'affaire de la









Confédération. Du côté des cours de répétition, il est prévu un rythme annuel de 2 à 5 jours. Le matériel restera la propriété des communes mais sera géré par le canton.

Bien que la compétence de mise sur pied appartienne au Conseil d'Etat, les préfets sont compétents pour leur district. D'ailleurs, ce sont eux qui nommeront les commandants de compagnie.

Retour vers la Diète

Oui, Fribourg a bel et bien été la première capitale annuelle et tournante de la Suisse en 1803, ainsi que le rappelle un article paru dans le Bulletin d'information de la ville de Fribourg (édition juin 2003 sous la plume d'Alain-Jacques Tornare). C'est l'avoyer Louis d'Affry qui a présidé cette diète du 4 juillet 1803 et remis le même jour sa charge de landammann. On ne peut résister au plaisir de reproduire quelques phrases du discours fondateur d'Affry: «Je dis avec franchise aux gouvernements des anciens cantons: ne cherchez point dans la Suisse d'aujourd'hui cette Suisse que vous regrettiez à juste titre pendant les années de la révolution. Je dis avec la même franchise aux gouvernements des nouveaux cantons: gardez-vous d'y trouver quelque ressemblance avec la Suisse révolutionnaire. Il n'en existe point. La médiation ne consacre les erreurs d'aucun parti; elle n'est point le triomphe d'un parti sur l'autre; surtout elle ne veut point de victime. Sous ce rapport essentiel encore, notre première politique est d'être partout et toujours modérés, justes, impartiaux, de suivre une route également éloignée des deux extrêmes, d'apprécier la probité, le mérite, les talents, les services d'un homme, et non seulement son opinion.»

Aurions-nous vieilli à ce point?